

## Compte rendu

SEANCE DU JEUDI 26 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi 26 février à 20 H 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le jeudi 19 février 2009, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BEAUTE, JOUGLET, NEON, PEYRELADE, LEROUX

Messieurs M. ALLETON, BRUNET, DELAFOY, HUBERT, GOYET, LANELUC, POULAIN, BLIN, CORRE, LISEMBART, LEROY, PARIS,

### ABSENTS EXCUSES :

Mme THONG, M. LENOBLE, M. VINCENT, M. GARNIER, M. PLEUVRY

Mme THONG a donné pouvoir à Mme LEROUX,

M. VINCENT a donné pouvoir à M. LANELUC,

M. LENOBLE a donné pouvoir à M. DELAFOY

M. GARNIER a donné pouvoir à M. LISEMBART

M. Le Maire précise que trois points sont à rajouter à l'ordre du jour :

### -LOTISSEMENT TAILLIS-PRESSOIR : VENTE DE TERRAIN - LOTISSEMENT DU TAILLIS PRESSOIR :

-Signature d'un bail précaire pour occupation du domaine public :

-Modification de la délibération en date du 14 mars 2008 relative aux délégations du maire aux adjoints.

Le conseil accepte ces modifications.

A été élue secrétaire de séance : Mme Lina BEAUTE

Le procès verbal de la séance du 29 janvier 2009 est considéré comme adopté.

### 1-demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour le mutli-sports

Par courrier en date du 24 décembre 2008, la Préfecture nous a fait parvenir une circulaire relative à Dotation Globale d'Equipement des communes pour l'année 2009.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il est proposé de réaliser une aire mutli-sports à proximité des écoles.

La DGE permet de financer les travaux de construction ou de réhabilitation des équipements sportifs.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- Adopter le projet

- Valider les modalités de financement
- Autoriser le Maire à déposer de demande de subvention au titre de la DGE 2009 pour les travaux prévus pour l'aménagement de la structure mutli-sports.
- Attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- Attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- Attester de la compétence de la commune à réaliser les travaux.

**Adopté à l'unanimité**

**2- Demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour les WC publics**

Par courrier en date du 24 décembre 2008, la Préfecture nous a fait parvenir une circulaire relative à Dotation Globale d'Equipement des communes pour l'année 2009.

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il est proposé de réaliser des WC publics.

La DGE permet de financer les aménagements publics.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- Adopter le projet
- Valider les modalités de financement
- Autoriser le Maire à déposer de demande de subvention au titre de la DGE 2009 pour les travaux prévus pour l'aménagement des WC publics,
- Attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- Attester de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- Attester de la compétence de la commune à réaliser les travaux.

**Adopté à l'unanimité**

**3- dossier de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de la rue des Anémones**

Chaque année, une enveloppe provenant de la dotation du produit des amendes de police de circulation routière est à répartir entre les communes et les groupements de communes de moins de 10.000 habitants, détenant la compétence en matière de voiries communales, de transport en commune et de parcs de stationnement. Il appartient au Conseil général d'arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de cette dotation puis à M. Le Préfet de prendre l'arrêté d'attribution au bénéfice des communes.

Les opérations éligibles à cette aide concernent la présentation de projets ayant trait à la sécurité et la circulation routière.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du département pour l'opération relative à l'aménagement de la rue des Anémones et décide l'engagement de cette opération au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante.**

**Adopté à l'unanimité**

**4-Subventions aux associations au titre des tickets sports:**

Suite aux activités de tickets sport qui se sont déroulées pendant les vacances de février 2009, il y a lieu de rembourser aux associations participantes les frais de fonctionnement sur la base des heures effectuées.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

□ Echiquier Ruaudinois : 8h x 10 € = 80€

□ ASR foot : 12h x 10 € = 120€

□ JSR Tennis : 9h x 10 € = 90€

□ Comité des fêtes : 10h x 10 € = 100€

□ Tennis de Table: 6h x 10 € = 60€

Je vous demanderai de bien vouloir procéder au versement de ces subventions. (Imputation comptable 6042)

**Adopté à l'unanimité.**

### **5-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2009.**

La répartition des subventions 2009 a été réalisée sur la base des dossiers de subvention déposés par chaque association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider l'attribution des subventions comme suit :

AINES RURAUX .....	350 €
AMICALE DES ECOLES .....	2 500 €
AMICALE DES JARDINIERS .....	400 €
AMICALE DU PERSONNEL.....	6000 €
COMITE DES FETES.....	1 100 €
ECHIQUIER RUAUDINOIS .....	400 €
EXPRESSION ARTISTIQUE RUAUDINOISE .....	550 €
FA SI LA.....	1 200 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE (sorties) (4.85€ par jour).....	2 000 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE (classe de neige) (180€x50) .....	9 000 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE.....	1 420 €
OCCE ECOLE MATERNELLE .....	385 €
OCCE ECOLE MATERNELLE (classe verte) (35€x50) .....	1750 €
RUAUD'ANIM.....	1 000 €
AMICALE MOTOCYCLISTE DE LA SARTHE .....	130 €
AVENIR SPORTIF DE RUAUDIN.....	1 900 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE RUAUDIN .....	500 €
JSR BASKET.....	1 900 €
JSR TENNIS.....	800 €
JSR TENNIS DE TABLE .....	600€
KODOKAN .....	450 €

**TOTAL : ..... 34 335 €**

**Soit une enveloppe globale de 35 000€ à prévoir au Budget 2009**

**CCAS ..... 10 000 €**

**Adopté à l'unanimité.**

**6-Publication annuelle de la liste des marchés publics et de leur attributaire (article 133 du Code des marchés publics)**

L'article 133 du code des marchés publics prévoit « le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider cette liste et de procéder à sa publication :

**ANNEE 2008 :**

**Marché de travaux :**

Budget	Objet	Date	Nom attributaire	MONTANT HT
ZAC des Hunaudières	Aménagement paysagé du roule Crotte au rond point des Queutes	14/08/2008	Aubier Paysage St Pavace	40 678, 60 €
Zone Artisanale de Bel Air	Aménagement voirie	26/08/2008	SCREG OUEST Le Mans	15 315 €
Lotissement taillis Pressoir	Travaux de viabilisation Lotissement Taillis Pressoir II	18/08/2008	<u>LOT 1</u> : terrassement, assainissement : SCREG OUEST -Le Mans <u>LOT 2</u> : Eclairage public, génie civil, tél et télédistribution	154033, 16 € 58 981, 70€
Budget Assainissement	Réhabilitation de l'assainissement collectif domaine de charmeuse	13/12/2008	<u>LOT 1</u> : Canalisations : BARENTON -Bacilly <u>LOT 2</u> : Pompes de relevage: GT CANALISATIONS-Arnage	415 534, 16€ 59 000€
Budget Commune	Travaux chemin ruraux	14/08/2008	BALLON Michel-La Quinte	36021, 73€
Budget commune	Chaudières Ecole primaire et locaux culturels	11/08/2008	SCETEC-Le Mans	28 600€
Budget Commune	Travaux éclairage public salle polyvalente-chemin de la Papinière	22/05/2008	ERS MAINE-Changé	16 876€

### Marché de prestations de services et de fournitures

Budget Assainissement	Mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déplacement de la station d'épuration	24/11/2008	NTE- La Chapelle Des Fougeretz	26 500€
Budget assainissement	Prestation d'hydrocurage des réseaux d'assainissement et des déchets de la station	26/12/2008	SAM- Changé	A la prestation
Budget assainissement	Frais d'étude de zonage eaux usées et pluviales	24/11/2008	NTE- La Chapelle Des Fougeretz	3960€
Budget Assainissement	Frais d'étude déplacement de la station d'épuration géotechnique, Topographique et dépollution.	24/11/2008	NTE- La Chapelle Des Fougeretz	3960€
Budget Assainissement	Frais d'étude pour interprétation des contrôles et inspection vidéo.	24/11/2008	NTE- La Chapelle Des Fougeretz	3960€
Budget Assainissement	Prestation hydrocurage du réseau d'assainissement déchets	26/12/2008	SAM-Changé	3960€
Budget commune	Acquisition de deux véhicules	04/07/2008	RENAULT RETAIL-Le Mans	18900€
Budget Commune	Ordures ménagères	28/02/2008	ISS Environnement	A la prestation

Adopté à l'unanimité.

### 6-COMpte Rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses Délégations au Maire

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations comme indiqué ci-dessous :

## BUDGET COMMUNE

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
16/02/2009	BALLON MICHEL	Bat centre bourg démolition maison Paquier terrassement - Evacuation déblais et construction parking	17 700,80 €

## BUDGET ZAC DES HUNAUDIERES

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
04/02/2009	IRPL	Viabilisation de 3 lots le long du CR 4 ZAC des Hunaudières	7 850,00 €

Adopté à l'unanimité.

## 7-LOTISSEMENT TAILLIS-PRESSOIR

### VENTE DE TERRAIN - LOTISSEMENT DU TAILLIS PRESSOIR :

Conformément à l'article 11 de la loi N°95-127 du 8 janvier 1995 relative aux cessions d'immeubles ou droits réels immobiliers par les collectivités locales de plus de 2000 habitants, le conseil municipal doit délibérer sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles en vue de l'avis des domaines,

Vu que le terrain est destiné à la construction d'une maison individuelle,

Vu l'avis favorable des domaines ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser monsieur le Maire à vendre le lot N° 15 d'une superficie de 610 m<sup>2</sup> cadastrée AO N°203 pour un montant de 45 903,01 HT, majoré du taux de la TVA en vigueur à la signature de l'acte définitif, à M. TOQUET Arnaud et Melle FONTENELLE, épouse TOQUET, domiciliés 10, rue Frédéric Chopin à Ruaudin.

L'acte authentique sera signé chez Maîtres PERON, FOUQUET-FONTAINE, notaires à Parigné l'Evêque.

Adopté à l'unanimité.

### 8-Signature d'un bail précaire pour occupation du domaine public :

Nous souhaitons mettre à disposition d'un locataire la parcelle cadastrée section AO n° 120 d'une superficie de 149 m<sup>2</sup> situé au 16 rue principale afin que celui-ci réalise un potager.

Le présent bail est consenti pour une durée de 24 mois maximum avec la possibilité pour la collectivité de récupérer la parcelle pour des raisons d'intérêt général ou la réalisation d'un

projet d'aménagement de la commune. Cette mise à disposition se fait à titre gracieux, néanmoins le locataire s'engage à verser annuellement un don au CCAS (le montant étant fixé en accord entre le locataire et le bailleur).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer le bail correspondant.**

**Adopté à l'unanimité**

### **9-Modification de la délibération en date du 14 mars 2008 relative aux délégations du maire aux Adjoints.**

Par délibération en date du 14 mars 2009, nous avons délibéré pour procéder aux élections des adjoints ainsi qu'à leur domaine de compétence.

Compte tenu de la réorganisation interne, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier la délibération comme suit :

- 1) **PREMIER ADJOINT** entretien et travaux de construction des bâtiments communaux, urbanisme :
- 2) **DEUXIEME ADJOINT** en charge de l'environnement, suivi des règles d'urbanisme sur le domaine forestier :
- 3) **TROISIEME ADJOINT** en charge des travaux et de l'aménagement de la voirie, installations et fonctionnement de l'éclairage public
- 4) **QUATRIEME ADJOINT** : en charge des affaires sociales, de la formation professionnelle-emploi et activités sportives et culturelles:
- 5) **CINQUIEME ADJOINT** : en charge de l'économie, de la coopération intercommunale et du suivi des zones d'activités :
- 6) **SIXIEME ADJOINT** : en charge des finances : élaboration et suivi du budget.

Cette délibération sera suivie d'un arrêté de délégations spécifiques.

**Adopté à l'unanimité.**

### **10- INFORMATIONS DU MAIRE**

-Arrivée du policier municipal le 9 mars 2009.

### **11- INFORMATIONS DES ADJOINTS**

#### **1-M. LISEMBART :**

-A titre d'information, le montant de **17 700,80 €** comprend la démolition maison Paquier terrassement - Evacuation déblais et construction parking.

- les travaux de préparations budgétaires ont débuté. La priorité sera donnée à la mise en sécurité des bâtiments.

- A souligner le bon accueil au pot des gens du voyage organisé lundi à Changé.

#### **2-M. CORRE :**

-Grève organisée ce jour contre la fermeture en Sarthe de 26 classes. Le service minimum a été mis en place. 14 enfants ont été accueillis.

A titre d'information, des dysfonctionnements existent dans la mise en place de ce service minimum :

- ❖ L'inspection académique nous a informé le mercredi matin pour le jeudi
- ❖ La compensation financière devant intervenir dans les 35 jours à compter de la demande n'a toujours pas été versée à la collectivité pour la grève de novembre et l'inspection académique n'est toujours pas en possession des fonds pour les grèves suivantes. Cela peut poser des difficultés aux collectivités qui embauchent des vacataires et doivent donc les rémunérer de suite.

-Pont de l'ascension : l'inspection académique nous a informé que les écoles seront fermées le vendredi suivant l'ascension, en contrepartie deux mercredis matin seront travaillés, ce qui posent des difficultés pour l'organisation des ménages et des emplois du temps des ATSEM.

- diagnostic enfance-jeunesse : une réunion a été organisée avec l'ensemble des assistantes maternelles. Une douzaine de personnes étaient présentes. Les échanges ont plutôt étaient intéressants et ont fait ressortir un sentiment d'isolement et le souhait de pouvoir échanger sur leurs pratiques professionnelles.

-Conseil Municipal Jeune : invitation des anciens du CMJ qui sont maintenant en 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> qui ont regretté de ne pas continuer à faire partie du CMJ. En conséquence, une réflexion sera mise en place sur une éventuelle intégration.

-Syndicat Mixte du Développement Numérique : Le DOB a été voté, la cotisation 2009 a été votée à 2,70 € par habitants pour le Cybercentre et le SIG. A titre d'information, un nouvel espace va ouvrir à Ecommoy.

- bibliothèque : une exposition est en cours sur les « richesses de la mer » jusqu'au 7 mars 2009,  
- une exposition aura lieu demain soir sur les algues alimentaires.

### **3- M. ALLETON :**

- En ce qui concerne les travaux de démolition de la maison Paquier, un aménagement paysager va être mis en place et des travaux seront faits sur la façade.

- Nous avons reçu M. HUMBERT de la DDA pour le reboisement compensatoire prévu suite au défrichement envisagé dans la ZAC des Hunaudières. Nous avons bénéficié d'un report d'un an. Une commission sera organisée en mars pour étudier ce dossier.

- amélioration des illuminations : nous avançons pour la préparation du budget.

### **4- M. BLIN :**

-La pose des fourreaux pour France Telecom et l'éclairage public a été effectuée hier par l'entreprise GARCZYNSKI pour un montant de 15 741, 27 € TTC

Une mise en concurrence avait été effectuée auprès de deux autres entreprises : ERS Maine pour un montant de 23 660, 83 € TTC et SOGECO pour un montant de 23 141, 88 € TTC.

-La consultation a été lancée pour la réalisation de la voirie ZA de Bel Air. Les réponses sont attendues pour le 18 mars 2009. La commission d'appel d'offres se réunira pour statuer sur le dossier.

- Une consultation sera lancée prochainement pour les travaux de finition du Taillis Pressoir I. Ces travaux seront terminés fin mai quand les travaux de la route de Brette débiteront.

- M. Salmon, étudiant en Licence de géographie est actuellement en stage au sein de la collectivité afin de réaliser une étude sur la mise en place d'un numérotage cohérent des maisons

situées sur les chemins ruraux de la commune. Cela fait suite à une demande de la population et de la Poste.

## **12-QUESTIONS DIVERSES**

Mme JOUGLET demande si le projet de restaurant scolaire est toujours pertinent compte tenu de la diminution du nombre d'enfants scolarisés.

M. DELAFOY indique que les travaux prévus concernent tout d'abord des travaux de remise aux normes avec l'obligation de créer une zone de froid et une zone de chaud, de manière séparée et que pour ce faire, il est nécessaire de reconstruire une nouvelle salle.

M. DELAFOY indique qu'une visite a été organisée à la Bazoge pour visiter leur self, celle-ci s'est avérée intéressante et nous a permis d'en découvrir le fonctionnement. Il serve actuellement 330 repas et embauche trois agents équivalent temps plein. Une réflexion est donc à mener.

**Alain DELAFOY**

**Maire,**